



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Objet de la délibération : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (Article L.332.23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 7 Novembre 2023

Transmise au Contrôle de légalité le 15 Novembre 2023

Affichée le 16 Novembre 2023

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 90

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Excusés : 0

Votants : 11

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Novembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la Salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Présents :		Délégués Titulaires	
EVENOS		CHEF D'HÔTEL Evelyne	
LA VALETTE		BAGNOL Luc	
LE REVEST		GIANNINI AUDDINO Flavia	
OLLIOULES		GARRONE Florence – RIGHI Dominique	
PUGET VILLE		ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid	
SAINT MANDRIER		TOULOUSE Christian	
SIX FOURS		ROSTAGNO Agnès	
SOLLIÈS PONT		RAVINAL Danièle	
SOLLIÈS TOUCAS		PANIGOT Audrey	

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	
	Néant

Absences Excusées	
BESSE SUR ISSOLE	BURDY Jeannine
BORMES	PIERRE Véronique – MONIER Daniel
CAVALAIRE	MORTIER Carol – WYDOOGHE Catherine
EVENOS	ROMERO Jean-François
FIGANIÈRES	ESCAILLAS Éric – LAUGIER Alain
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	HENRY Pierre
LA VALETTE	VALVERDE Séverine
LE RAYOL CANADEL	DE PONFILLY Bettina
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
PIERREFEU	HAINIGUE Michel
RIANS	GEROLIN Éric
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT MANDRIER	DEMIERRE Colette
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTTET Elie

Rapporteur : M. Christian TOULOUSE Président du SIVAAD

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1°, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Considérant l'accroissement des tâches, notamment en matière de gestion administrative, ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,

Il est proposé au Comité Syndical :

- De créer, à compter du 1^{er} décembre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif, catégorie C, dont la durée hebdomadaire de service sera de 35 h (temps complet).
- De l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 mois, renouvelable sur une période de 6 mois maximum, suite à un accroissement temporaire d'activité.
- La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints administratifs territoriaux, 1^{er} échelon, indice brut 367, indice majoré 361.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Où l'exposé de Monsieur le Président du SIVAAD,

- Autorise la création d'un emploi non permanent relevant du grade des adjoints administratifs, catégorie C, à temps complet, pour effectuer des missions de gestion administrative suite à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} décembre 2023.
- Autorise le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 1 mois, renouvelable sur une période maximum de 6 mois
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361 et que la dépense est prévue au chapitre 012 du budget primitif.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 14 Novembre 2023 à PUGET VILLE.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD

Christian TOULOUSE
Accusé de réception préfectoral
083-258301126-20231114-2023AG1411-DAG14-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2023